

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

**Approbation du rapport de
la CLECT et des attributions
de compensations
définitives 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

Absents excusés : Didier PITOU, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Conseil que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est tenue le 13 juin 2024 dans les locaux de la communauté de Communes.

Proposition soumise au vote des membres de la CLECT :

- Un lissage sur 3 années des emprunts de la compétence scolaire compensés par les communes ou financés par les communes des ex-CdC de Moulins la marche et la Ferté Fresnel (toutes les communes sont concernées)
- L'instauration d'une compensation de la Ville de L'Aigle vers la Cdc pour les spectacles « publics scolaire pour les écoles de la Ville de L'Aigle (uniquement la Ville de L'Aigle est concernée)
- L'instauration d'un principe de dynamisme des compensations dès 2025 (toutes les communes sont concernées)
- La suppression du principe de dynamisme de la part « contribution au SDIS » de la compensation des communes de l'ex-Communauté de Communes du Canton de La Ferté Fresnel (Uniquement les communes de l'ex-Communauté de Communes du Canton de La Ferté Fresnel sont concernées)

Le rapport a été transmis à l'ensemble des communes, qui ont été appelées à se prononcer pour approuver les points du rapport les concernant, afin de valider les nouveaux montants de compensation applicables dès 2024, puis les années suivantes.

Toutes les communes ont soumis le rapport à leur conseil municipal. 5 communes ont refusé le point 1 portant sur le lissage des emprunts scolaires. 6 communes ont refusé le point 3 portant sur le principe de dynamisme des compensations. Par conséquent le montant définitif des compensations proposées pour 2024 est présenté ci-dessous :

COMMUNES	Compensations 2024 définitives proposées au conseil
AUBE	266 608 €
AUGUAISE	8 042 €
BEAUFAI	58 937 €
BONNEFOI	10 198 €
BONSMOULINS	22 040 €
BRETHEL	6 843 €
CHANDAI	121 412 €
CRULAI	91 820 €
ECORCEI	76 636 €
FAY	-1 782 €
IRAI	101 447 €
LA CHAPELLE VIEL	45 704 €
LA FERRIERE AU DOYEN	16 446 €
LA FERTE EN OUCHE	210 250 €
LA GONFRIERE	29 932 €
L'AIGLE	1 163 888 €
LE MENIL BERARD	5 419 €
LES ASPRES	69 378 €
LES GENETTES	12 692 €
MAHERU	-4 973 €
MOULINS LA MARCHÉ	32 933 €
RAI	-28 146 €
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	52 447 €
SAINT HILAIRE SUR RILLE	17 633 €
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	130 529 €
SAINT MICHEL TUBOEUF	115 611 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	29 665 €
SAINT OUEN SUR ITON	175 031 €
SAINT SULPICE SUR RISLE	299 582 €
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	115 874 €
TOUQUETTES	8 576 €
VITRAI SOUS L'AIGLE	28 522 €
TOTAUX	3 289 194 €

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20241114-2024-11-14-219-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- Vu le rapport de la CLECT en date du 13 juin 2024,

Le Conseil après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 13 juin 2024, ci-annexé,
- **APPROUVE** les montants des attributions de compensations définitives pour 2024 sur la base dudit rapport pour un total net de 3 289 194 €, selon la répartition par commune présentée dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : 47 POUR
1 CONTRE (le pouvoir de Philippe THOURET)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits 21 NOV. 2024
Au registre sont les signatures 21 NOV. 2024
Pour copie certifiée conforme 21 NOV. 2024

Acte reçu en préfecture le 21 NOV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 21 NOV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

